

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012

REGLEMENT 2012

Président:

VEAUDEQUIN Jean Paul	8 Rue du docteur Duval	La Roche Guyon	95780	01 34 79 73 23	06 86 05 24 69
----------------------	------------------------	----------------	-------	----------------	----------------

Vice Président:

DURAND Philippe	6 Résidence Hausey	Moyaux	14590	02 31 63 14 37	06 81 73 55 31
-----------------	--------------------	--------	-------	----------------	----------------

Secrétaire :

TEURNIER Philippe	7 Avenue d'Orléans	Beaugency	45190	09 52 64 83 77	06 66 48 86 57
-------------------	--------------------	-----------	-------	----------------	----------------

Membres :

BLOT Joël	17 Rue de la mare	Serigny	61130	02 33 83 92 07	
CHARTIER Jean Claude	le Gué Bigot	Corbon	61400	02,33,83,83,01	06,85,47,57,92
GUYOT Odile	7 Rue Paul Bourillon	Condé sur Noireau	14110	02 31 69 18 35	06 99 15 44 33
LEDUCQ Philippe	Les Trois Pierres	Fontaine la Louvet	27230	02 32 46 80 80	06 09 69 56 39
LEROY Patricia	9 Allée des passereaux	Flers	61100	02 33 96 33 29	06 84 84 97 14
MONTHULE Hubert	260 Rue St Nicolas	Bernay	27300		06 07 78 85 30
ZAMBANO Hervé	15 Rue des canadiens	Tourville la campagne	27370	02 32 24 23 98	06 77 43 65 15

Préambule :

Toute personne qui organise ou prend part à une endurance du championnat de Normandie est censée connaître le présent règlement. Aucune close du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire à l'annexe L, au présent règlement ainsi qu'au code sportif national (annuaire FFM).

ART.1

Le championnat de Normandie d'endurance 2012 OPEN est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence nationale compétition (NCA ou NAC) ou européenne (ZUE) délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie et **devront être âgés de 16 ans révolus à la date de l'épreuve**. La cylindrée minimale admise pour les motos est de 125cc.

Les pilotes ayant marqué des points en 2011 au championnat d'endurance de Normandie ne peuvent participer au Trophée B.

- 1 les pilotes titulaires d'une licence NCB délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie sont admis à participer au Trophée B Open.
- 2 les équipages devront être composés soit de deux pilotes NCA, soit de deux pilotes NCB. Les équipages mixtes sont interdits
- 3 les épreuves se disputent par équipage, mais le classement des pilotes est individuel.
- 4 la composition des équipages peut varier à chaque épreuve.
- 5 les résultats des équipages comprenant au moins un pilote titulaire d'une licence Inter enduro et de trial ainsi que les inters cross et vitesse ne sont pas pris en compte pour le championnat.
- 6 Les pilotes , licence une épreuve, peuvent participer aux épreuves mais ne marquent aucun point en championnat, ou trophée. Il ne peuvent participer avec un pilote NCA ou NCB.

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012

ART.2 INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

Il n'y a pas d'inscription préalable.

- **Joindre 1 chèque de garantie annuelle en meme temps que la demande de licence, de 200€ pour les transpondeurs**, ce chèque sera restitué en fin d'année par votre club. **Le transpondeur doit être rendu à la fin de chaque épreuve ou le renvoyer au plus tard le jeudi suivant sous peine d'encaissement du chèque de garantie.**

Les chèques sont à établir à l'ordre de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Les résultats des courses ainsi que le classement provisoire du championnat pourront être consultés sur le site de la Ligue : WWW.LMN-FFM.ORG **ainsi que les demandes d'engagements.**

ART. 3 EPREUVES

Tout pilote participant à une épreuve de championnat de France d'endurance TT ou Coupe de France d'endurance TT, qui a lieu à la même date qu'une épreuve de championnat de Normandie se verra créditer pour cette épreuve des points au championnat de Normandie qu'il aura obtenu.

3.1 Les épreuves d'une durée **de 4 ou 5 h** se disputent par équipage de deux pilotes avec une ou deux motos.

Les épreuves retenues pour le championnat sont les suivantes :

04/03	Saint Pierre la Rivière	61	MC la Gacéenne
15/04	Banvou	61	Flers Moto Plus
01/07	La Topette	14	MC Pierrefitte
23/09	Corbon	61	TC Corbon
14/10	Le Pin la Garenne	61	MC Bellemois
28/10	La Chapelle Montligeon	61	TC Corbon

Les clubs peuvent inscrire une épreuve de championnat en cours d'année, sous réserve d'en faire la demande trois mois auprès de la commission.

Un minimum de 2 semaines séparera cette épreuve d'une autre épreuve déjà inscrite.

3.2 Engagements aux épreuves

Utilisation du bulletin d'engagement **2012** de la ligue obligatoire.

Chaque pilote doit se faire engager auprès des organisateurs au minimum deux semaines avant la date de chaque épreuve et **fournir une enveloppe timbrée avec son adresse pour la confirmation. Des pénalités seront appliquées à l'encontre de ceux qui oublient.**

Montant des engagements par équipage : **63€ location du transpondeur incluse**

Pénalités pour engagement hors délai : **30 €**

4€ par équipage seront retournés à la Ligue de Normandie pour tous les équipages participants.

**LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012**

3.3 Contrôles administratifs

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- 1 la confirmation d'engagement
- 2 le permis de conduire (photocopie refusée) A, B+ de 2 ans ou le CASM (**suivant législation en vigueur**)
- 3 la licence de l'année en cours et une pièce d'identité avec photographie.

Rappel : la délivrance d'une licence "une manifestation" est subordonnée à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre indication à la pratique du sport motocyclisme de moins d'un an au jour de l'épreuve. Le certificat sera conservé par l'organisateur.

A l'issue du contrôle administratif un ticket sera remis au pilote ou figurera la cylindrée de la moto et le nom du pilote, un bracelet sera fixé par l'organisateur au poignet des pilotes.

3.4 Contrôles techniques

- 1 leur(s) moto (s) équipée (s) du transpondeur
- 2 leurs casques homologués
- 3 le ticket remis au contrôle administratif.

Le niveau sonore est limité à 115 dB suivant la méthode 2m/max en 2 temps ou 4 temps.

La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions réglementaires. Les pilotes sont seuls responsables de la lisibilité de leurs numéros.

La moto ne doit pas comporter de parties saillantes susceptibles de blesser par coupure, perforation ou poinçonnement (leviers, tige de frein arrière : 20 mm maxi et muni d'une protection, embout de pot d'échappement ...)

La barre de guidon (ou les pontés de guidon en l'absence de barre) doit être munie d'une mousse de protection.

Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.

La béquille doit être démontée

A l'issue du contrôle technique le cadre est marqué par une touche de peinture ou plombé.

Les pilotes sont tenus d'enlever les marques précédentes.

Le casque doit être d'un modèle homologué (les mentonnières amovibles sont interdites). Il doit être en bon état et propre (absence de fissures apparentes, garnissage intérieur et système de fixation non détérioré)

Le port de la protection dorsale homologuée est obligatoire

3.5 Parcours

D'une largeur minimum de 4 mètres dans la majeure partie du parcours, il ne doit pas comporter d'obstacles infranchissables par les pilotes les moins expérimentés admis à participer.

3.6 Essais

Les essais libres sont ouverts aux machines ayant été acceptées au contrôle technique.

Chaque pilote de l'équipage doit pouvoir faire au minimum 1 tour de circuit dans les temps impartis par la direction de course ; Dans le cas contraire il pourra partir de la dernière position

Un temps libre de 15 mn doit séparer la fin des essais du début de la course.

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012

3.7 Départ

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure du départ.

Les motos seront disposées en épi d'un côté de la piste dans l'ordre croissant des numéros, les pilotes se positionnant de l'autre côté.

Les pilotes arrivant moins de cinq minutes avant l'heure de départ partiront en fin de ligne.

Le départ est donné au baisser du drapeau national ou au coup de fusil.

Le démarrage à la poussette n'est autorisé qu'après le signal du directeur de course (drapeau vert).

3.8 Course

Les deux motos d'un équipage ne peuvent rouler simultanément. La moto en course doit être équipée du transpondeur.

Le drapeau à damier est abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée, à l'issue du temps de course.

Pour être classés, les équipages devront avoir effectué au moins les 2/3 des tours du premier équipage scratch et avoir franchi la ligne d'arrivée (drapeau à damiers).

3.9 Ravitaillement, réparations

Le ravitaillement et les réparations principales ne sont autorisés que dans les stands.

Ils devront être effectués à l'arrêt.

La soudure est interdite dans les stands.

Seul des réparations de fortune (bougies, chaîne...) sont autorisées sur le bord de la piste.

Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote sur la moto, autrement que dans le réservoir.

En cas de panne sur le circuit le pilote pourra regagner la ligne de départ. Il pourra repartir après décision du directeur de course. 1 pénalité de 2 tours sera appliquée.

Il est interdit aux pilotes aux accompagnateurs de fumer dans les stands de ravitaillement sous peine d'exclusion de l'équipage.

Chaque équipage devra obligatoirement être muni d'un extincteur de 6 kg minimum à poudre polyvalente A/B/C/

3.10 Règlement environnemental

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. **Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimales sont de 2000x1000. Il devra être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide. Il faut :**

- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôts des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquide de refroidissement de freins, etc.
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012

- prendre toutes les dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Le bulletin d'engagement devra intégrer la phrase suivante : « je m'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de cette épreuve. »
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que « des poubelles sont à votre disposition, utilisez les ou ne piétinez pas les cultures etc.

3.11 Parc fermé en fin d'épreuve

Les motos seront contrôlées à la fin de la course ;

3.12 Classement de l'épreuve

Il sera effectué un classement Open A et un classement Trophée B.

Les trois premiers équipages de l'Open A ainsi que du Trophée B seront récompensés par l'organisateur.

3.13 Réclamations

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats, accompagnées d'une caution de 76€.

Celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

ART. 4 CLASSEMENT AU CHAMPIONNAT

Le classement des pilotes est individuel. Il est effectué sur la totalité des épreuves courues. En cas d'ex aequo au classement général, les concurrents seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, le classement de la dernière épreuve courue sera prépondérant.

4.1

A l'issue de chaque épreuve, les vingt premiers pilotes engagés au championnat Open A ainsi qu'au Trophée B marqueront les points suivants 30-25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-

4.2

En cas de participation à la coupe de France endurance ou au championnat de France les points acquis par le pilote seront doublés pour le championnat de Normandie.

ART 5 TITRE ET RECOMPENSES EN FIN DE SAISON

Le titre de champion de Normandie d'endurance 2012 Open A, sera décerné au premier pilote ou équipage du dit championnat. Le pilote ou l'équipage vainqueur du Trophée B sera récompensé.

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE
COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN 2012

ARTICLE 6 SANCTIONS EPREUVE

Article à l'usage du directeur de course ou jury.

1	Vitesse excessive dans les stands – 1 ^{ère} infraction	1 avertissement
	Vitesse excessive dans les stands – 2 ^{ème} infraction	1 tour
	Vitesse excessive dans les stands - 3 ^{ème} infraction	disqualifié
2	Absence de permis conduire, CASM, licence.	Refusé au départ
3	Moto, casque ou équipement non conforme	Refusé au départ
4	Au départ machine non mise en route par le pilote	3 tours
5	Démarrage à la poussette avant signal du directeur de course	3 tours
6	Ravitailler en dehors des stands	disqualifié
7	Pilote rentrer sans moto à pied au stand	2 tours
8	Sortir de la piste et ne pas rentrer au même endroit	3 tours
9	Transport de carburant sur la moto hors réservoir	disqualifié
10	Usage d'une moto non marquée	disqualifié
11	Rouler dans le sens contraire sur la piste ou dans les stands	disqualifié
12	Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur)	disqualifié
13	Fumer ou souder dans les stands (pilote ou assistance)	disqualifié
14	Rouler simultanément avec les deux motos	disqualifié
15	Non respect des organisateurs ou des commissaires	disqualifié
16	Ravitailler moteur en marche	disqualifié
17	Absence d'un extincteur par équipage	disqualifié
18	Consommation d'alcool pendant la compétition	disqualifié

RAPPEL : les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs et doivent assurer la garde de leur moto dans le parc coureur.